



VILLE DE MELUN

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 20 JUIN 2018 COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 14/06/2018 s'est réuni le mercredi 20 juin 2018, Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Louis Vogel, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS :

Monsieur Louis Vogel, **Maire**

Monsieur Gérard Millet, Madame Marie-Hélène Grange, Monsieur Kadir Mebarek (à partir du point n° 8), Monsieur Noël Boursin (jusqu'au point n° 9 inclus), Madame Renée Wojeik, Monsieur Romaric Moyon, Madame Brigitte Tixier (à partir du point n° 4), Monsieur Jean-Pierre Rodriguez Madame Ségolène Durand (à partir du point n° 10), **Adjoints**
Monsieur Xavier Luciani, Madame Josette Chabane, Monsieur Gérard Pillet, Madame Marie-Rose Ravier, Madame Amélia Ferreira De Carvalho, Monsieur Henri Mellier, Madame Andrianasolo Rakotomanana, Madame Jocelyne Langmann, Madame Catherine Stentelaire, Monsieur Mourad Salah, Monsieur Mohamed Mokeddem, Madame Chrystelle Marosz, Madame Valérie Vernin (à partir du point n° 4), Monsieur Claude Bourquard, Monsieur Baytir Thiaw, Madame Bénédicte Monville De Cecco, Madame Djamila Smaali Paille, Monsieur Thomas Guyard, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES:

Madame Patricia Astruc-Gavalda (jusqu'au point n° 9 inclus), Madame Ségolène Durand (jusqu'au point n° 9 inclus), Madame Valérie Vernin (jusqu'au point n° 3 inclus), Madame Jennifer Milbine, Monsieur Thierry Brisson, Monsieur François Kalfon, Madame Farida Atigui, Madame Marine Gaignard

ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur Kadir Mebarek a donné pouvoir à Madame Renée Wojeik (jusqu'au point n° 7 inclus), Madame Patricia Astruc-Gavalda a donné pouvoir à Madame Ségolène Durand (à partir du point n° 10), Monsieur Noël Boursin a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre

Rodriguez (à partir du point n° 10), Madame Brigitte Tixier a donné pouvoir à Monsieur Gérard Millet (jusqu'au point n° 3 inclus), Monsieur Anthony Lemond a donné pouvoir à Madame Jocelyne Langmann, Monsieur Jean-Claude Coulleau a donné pouvoir à Monsieur Gérard Pillet, Monsieur Mohammed Hadbi a donné pouvoir à Monsieur Mourad Salah, Madame Alexandra Duverne a donné pouvoir à Madame Chrystelle Marosz, Monsieur Christian Clause a donné pouvoir à Madame Catherine Stentelaire

SECRETARE :

Madame Marie-Rose Ravier

Le Conseil Municipal a :

- ✓ Désigné Madame Marie-Rose Ravier en qualité de Secrétaire de séance.
- ✓ Approuvé le Compte-rendu Analytique de la séance du 12 avril 2018.
- ✓ Pris acte du Compte-rendu des décisions du Maire et des Marchés.
- ✓ Autorisé le versement d'une partie des subventions votées au Budget Primitif 2018 pour les associations sportives.
- ✓ Approuvé l'agrandissement du Cimetière nord.
- ✓ Elu Madame Jennifer Milbine membre de la Commission de l'urbanisme, de l'habitat, des travaux, de la circulation, des transports, du stationnement et du cadre de vie et de la Commission des finances et du budget, en remplacement de Madame Corinne Aubanel.
- ✓ Elu Madame Jennifer Milbine membre suppléant de la Commission de Délégations de Service Publics en remplacement de Madame Corinne Aubanel.
- ✓ Autorisé la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine à recruter des policiers municipaux intercommunaux.
- ✓ Autorisé Monsieur le Maire à déposer la candidature de la Ville pour rejoindre le Comité des Partenaires de l'ARB IDF.
- ✓ Approuvé le bilan de la mise à disposition du document d'information au public concernant le projet de modification simplifiée n° 2 du PLU et de la modification simplifiée.
- ✓ Décidé d'acquérir auprès de la Résidence Lina, pour partie, la parcelle cadastrée section n° 88, d'une contenance d'environ 48 m², au prix de 1 €.

- ✓ Décidé d'acquérir auprès de la Société Antin Résidence, la parcelle cadastrée section BC n° 463p (prochainement parcelle cadastrée section BC n° 540), d'une contenance d'environ 45 m², au prix de 1 €.
- ✓ Autorisé la cession de la parcelle cadastrée section ZA n° 223p d'une superficie de 705 m², située au lieudit les Hauts Mézereaux à Melun, au prix de 30 000 €.
- ✓ Autorisé la cession des parcelles cadastrées section AT n° 313 et n° 315 (anciennement cadastrées section AT n° 282 et 284 pour partie), d'une superficie de 679 m², situées Place André Lévy, au profit de la Société Publique Locale Melun Val de Seine Aménagement, au prix de 1 €.
- ✓ Autorisé la cession d'un appartement de type d'environ 72 m², situé au rez-de-chaussée droit (n° 01) du 30 avenue Georges Pompidou à Melun, parcelle cadastrée AD n° 116 pour partie, au prix de 72 000 € net vendeur.
- ✓ Autorisé la cession de deux appartements de type d'environ 72 m² chacun, situés au rez-de-chaussée (n° 01 et 02) du 28 avenue Georges Pompidou à Melun, parcelle cadastrée AD n° 116 pour partie, au prix de 178 300 € net vendeur.
- ✓ Autorisé la cession d'un appartement de type F3 d'environ 53 m², situé au 2ème étage gauche (n° 07) du 28 avenue Georges Pompidou à Melun, parcelle cadastrée AD n° 116 pour partie, au prix de 53 000 € net vendeur.
- ✓ Autorisé la cession d'un appartement de type F3 d'environ 53 m², situé au 2ème étage droite (n° 5) du 28 avenue Georges Pompidou à Melun, parcelle cadastrée AD n° 116 pour partie, au prix de 53 000 € net vendeur.
- ✓ Autorisé la cession d'un appartement de type F2 d'environ 53 m², situé au 3ème étage gauche (n° 08) du 28 avenue Georges Pompidou à Melun, parcelle cadastrée AD n° 116 pour partie, au prix de 50 000 € net vendeur.
- ✓ Approuvé les modalités du contrat entre l'Etat et la Ville de Melun relatif à la mise en place du dispositif de contractualisation dit "de Cahors".
- ✓ Voté la Décision Modificative N° 1 de l'exercice 2018, équilibrée en section d'investissement et de fonctionnement pour un montant total de :

- Fonctionnement	320 488.00 €
- Investissement	- 1 468 494.57 €
- Total	- 1 148 006.57 €
- ✓ Voté l'ouverture et la révision des Autorisations de Programme de la Décision Modificative n° 1 de l'exercice 2018.

- ✓ Abrogé la délibération n° 2018.04.21.73 et approuvé le programme au titre des opérations d'investissement 2018 éligibles à la Dotation Politique de la Ville 2018.
- ✓ Approuvé l'opération supplémentaire présentée au titre des opérations d'investissement 2018 éligibles à la DSIL pour l'achat de mobilier et de matériels informatiques dans le cadre du dédoublement de classes sur 8 écoles situées en REP+.
- ✓ Accordé sa garantie d'emprunt à hauteur de 100 % à Trois Moulins Habitat pour le réaménagement de 5 prêts d'un montant de 3 392 749.85 €.
- ✓ Approuvé la Charte de fonctionnement de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et des Jurys de Concours de la Ville de Melun.
- ✓ Autorisé la création d'une Réserve Communale de Sécurité Civile appelée " Réserve citoyenne de sécurité civile".
- ✓ Approuvé la Convention pour la réalisation d'aménagements cyclables Rue du Four et Rue du Château à Melun à conclure avec la CAMVS.
- ✓ Approuvé la Convention tripartite pour l'aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle sur la RD 415A (Ponts Notre Dame et Maréchal De Lattre De Tassigny à Melun à conclure avec la CAMVS et le Conseil Départemental de Seine et Marne.
- ✓ Approuvé la Convention de participation financière à la reprise des garde-coprs du parking en ouvrage à l'arrière du Centre Commercial de l'Almont à conclure avec le Syndicat des copropriétés "Les Garages de l'Almont" et le Syndicat des copropriétés "Paul Verlaine".
- ✓ Approuvé la convention avec l'UGAP relative à la mise en oeuvre d'une prestation de services d'externalisation pour la gestion des courriers sortants.
- ✓ Décidé d'adhérer à l'Association Construire en Chanvre IDF.
- ✓ Approuvé le Compte-rendu annuel 2017 présenté à la Collectivité par l'Aménageur de la concession d'aménagement "La Plaine de Montaigu".
- ✓ Approuvé le Rapport de présentation des actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des melunais (FSRIF) au titre de l'exercice 2017.
- ✓ Approuvé le Rapport annuel sur la Politique de la Ville au titre de l'exercice 2017.
- ✓ Adopté la Convention relative au dépôt des archives du Groupe hospitalier du Sud Ile de France aux Archives départementales de Seine et Marne.

- ✓ Autorisé l'attribution du "Prix du Jury" d'un montant de 250 € dans le cadre de "Céramiques sur Seine".
- ✓ Autorisé Monsieur le Maire à signer la Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la réalisation et la diffusion de supports de communication culturelle unique sur le territoire de la CAMVS.
- ✓ Validé la Convention entre la Ville de Melun et la compagnie "So Weiter" dans le cadre de la résidence de l'auteur Yan Allegret avec la Région Ile de France en collaboration avec le Département de Seine et Marne ; entériné le versement d'une subvention de 5 000 € par le Département de Seine et Marne.
- ✓ Fixé les grilles tarifaires de participation des usagers au Conservatoire de Melun.
- ✓ Approuvé la Convention de partenariat et d'objectifs entre la Ville de Melun et l'Association J.S. Festival.
- ✓ Approuvé la nouvelle dénomination pour l'école maternelle Gatelliet "Ecole Abeilard" à compter du 3 septembre 2018.
- ✓ Approuvé la nouvelle dénomination pour l'école élémentaire Gatelliet "Ecole Héloïse" à compter du 3 septembre 2018.
- ✓ Décidé l'ouverture d'une classe d'enfants de moins de trois ans dans l'enceinte du Groupe Scolaire Jean Bonis dès la rentrée 2018/2019.
- ✓ Décidé de la mise en place d'une plateforme de soutien scolaire en ligne à compter de la rentrée scolaire 2018/2019.
- ✓ Approuvé l'avenant n° 5 au Contrat de Délégation de Service Public pour la restauration scolaire de la Ville.
- ✓ Décidé de donner le nom d'Arnaud Beltrame à l'esplanade devant le Musée de la Gendarmerie.
- ✓ Décidé d'accorder une subvention exceptionnelle à l'Association des commerçants UNICOM.
- ✓ Approuvé la convention fixant les modalités de contributions financières au projet "Zéro Déchet" à l'Almont au titre de l'année 2018.
- ✓ Décidé de supprimer des emplois permanents au Tableau des Effectifs au 1er septembre 2018.

- ✓ Décidé de créer des emplois permanents, à temps complet, dans les filières administrative, technique, culturelle, police, médico-sociale, sportive et animation au Tableau des Effectifs.
- ✓ Autorisé le versement d'une indemnisation au profit de la SARL Shara Exotique à hauteur de 99 000 € correspondant à la perte du fonds de commerce et du droit au bail dans le cadre de la requalification globale de l'entrée des Mézereaux, et de 8 865 € correspondant à l'indemnité de emploi.

Le présent compte rendu est affiché en exécution de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Le Maire

Monsieur Louis Vogel